

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

---

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE158

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy et M. Naillet

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et, après les mots : « coûts pertinents de production en agriculture », sont insérés les mots : « intégrant la rémunération de la main d'œuvre agricole salariée et non salariée » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés, et proposé par la Confédération paysanne, vise à s'assurer que la rémunération de la main d'œuvre agricole salariée et non salariée soit bien prise en compte dans les indicateurs de coût de production.